

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 7 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 30 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 22

**Présents** : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Anne MOREL, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Isabelle BOGAS, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

**Excusés ayant remis pouvoir** : Vincent ALAMERCERY pour Isabelle BOGAS ; Roger PEDOJA pour Anne MOREL, Nicole MESSEGUE pour Yves ARTETA, Claire AZEMA pour Odile BALTHAZARD, Leïla BEN MAHFOUD pour Nicolas PASTY, Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

**Absent excusé** : Patrick RACHAS.

**Absente** : Nelly NAVARRO TACHON.

**A été nommé secrétaire** : Kamal DJEMAA.

**Objet** : Avances sur subventions 2023

Auteur : Matthias BETZER

**Rapporteur** : Yves ARTETA

**Le Conseil Municipal,**

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-1,
- CONSIDERANT les besoins en trésorerie de certaines associations,
- **DECIDE à l'unanimité** (ne prennent pas part au vote : Yves ARTETA et Jérôme JARDIN pour la MJC ; Isabelle BOGAS et Vincent ALAMERCERY pour CentreNeuville ; Eric BELLOT pour l'AIAD ; Vincent ALAMERCERY pour la Mission Locale),
- **D'accorder** les avances sur subventions 2023 aux associations selon le détail suivant :

Association ou établissement public	Montant maximum de l'avance
MJC	95 500 €
Crèche les Petits Gones	72 500 €
Association de gestion Centre Neuville	46 500 €
Harmonie	41 000 €
AIAD	22 837 €
Mission Locale	17 158 €
Alfa 3A - Relais Assistantes Maternelles	11 063 €
CSN	10 500 €
Neuville Gym	8 000 €

- **De préciser**
  - o Que les crédits seront prévus au budget primitif 2023, article 6574, pour les associations dans la limite de 325 057 €,
  - o Que ces sommes constituent des maximums et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 7 décembre 2022

**Le Maire,**  
**Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 13/12/2022
- Publication par voie électronique le 13/12/2022